



« Devenir Animateur d'Equitation »

Titre professionnel Animateur d'Equitation

DIPLÔME DE NIVEAU 3—RNCP 37414—CODE DIPLÔME 56X33501

Le Diplôme :

Le diplôme permet d'accéder au métier d'Animateur d'équitation et d'encadrer à poney et à cheval tous les publics, jusqu'aux premiers niveaux de compétition, toujours sous la responsabilité d'un moniteur d'équitation titulaire d'un diplôme de niveau 4.

Le cœur de métier de l'Animateur d'Equitation est l'animation des séances de découverte et d'initiation, à poney et à cheval. Il participe également à l'entretien de la structure, et aux soins de la cavalerie.

Prérequis :

- Etre âgé de 16 ans au minimum à l'entrée en formation.
- Etre titulaire au minimum de l'un de ces diplômes (délivré par la FFE) :

Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature.

Degré 1 ou galop 5 de cavalier ou de pleine nature dans le cas d'une formation en apprentissage.

- Attester d'une formation aux Premiers Secours (SST ou PSC1) de moins de deux ans.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique et l'encadrement des activités équestres de moins d'un an.
- Être titulaire d'une licence fédérale de compétition à jour
- Avant le début de la formation obtenir la signature d'un contrat (pour le statut d'apprentissage), ou d'une convention (pour la formation continue) auprès d'un centre équestre labélisé par la FFE. Le tuteur doit être diplômé d'un diplôme de niveau 4 (BPJEPS ; DEJEPS ; ...) depuis au moins 3 ans .

Débouchés et Poursuites de formation :

- Emploi d'Animateur d'Equitation.
- Formation BPJEPS spécialité Educateur Sportif mention Activités. Equestres

MFR de COUBLEVIE—CFA

Formation par l'alternance aux métiers du Monde du Cheval

4^{ème} et 3^{ème} EA, CAPA Palefrenier Soigneur, Bac Pro CGEH, BPJEPS AE, Titre AE
Siret : 77950175800014 - NDA : 84380745438
Etablissement non assujetti à la TVA (article 261 du CGI)
396, route du Guillon – 38500 COUBLEVIE
04 76 05 05 22 - mfr.coublevie@mfr.asso.fr - www.mfrcoublevie.com

Objectifs de la formation :

La possession du titre professionnel Animateur d'Equitation atteste que son titulaire met en œuvre les compétences suivantes, sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 ou supérieur permettant l'encadrement des activités équestres :

- Assurer l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre ;
- Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés ;
- Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures pour permettre leur utilisation en respectant les principes du bien être animal, les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation en vigueur.

Certification :

Le titre d'Animateur d'Equitation est délivré par la voie des Blocs de Compétences (BC). Les Blocs de Compétences du titre AE sont au nombre de trois. Chaque BC validé est acquis à vie. Les BC1 et BC3 peuvent faire l'objet de dispense de certification en fonction des diplômes obtenus précédemment (Bac Pro CGEH ou CGEA option production du cheval-CAPA Palefrenier Soigneur- ATE- Degré 2 - CEP2- Brevet Fédéral de Soigneur Animateur).

BC1 : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre.

- Production et soutenance d'un rapport de stage.

BC 2 : Animer et encadrer les activités équestres en sécurité.

Mise en situation professionnelle :

- Conduite et évaluation d'une séance .
- Exposé et échange sur un support « carnet de bord ».

BC 3 : Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être.

Mise en situation professionnelle :

- Entretien de la cavalerie et convoyage d'équidés.
- Démonstrations techniques équestres (dressage, obstacle, travail à la longe).



Les Ecuries de Crossey
561 Chemin de Brossard
38960 Saint Etienne de Crossey
04.76.32.21.85
info@ecuriesdecrossey.com

100 % d'obtention du diplôme en 2024

- Taux d'insertion professionnelle et de poursuite de formation :

100 % de poursuite de formation vers le BPJEPS en 2024 sous contrat d'apprentissage.

- Taux moyen d'abandon en 2024 : 15%

- 88% des apprenants recommandent la formation AE de la MFR de Coublevie (sur 70% de retour d'enquête)

Agrément de la formation :

Le titre AE est régi et délivré par la Fédération Française d'Équitation, la formation est portée par notre partenaire technique « Les Ecuries de Crossey ». La MFR de Coublevie coordonne et conduit la formation, elle est l'interlocuteur principal des candidats à l'AE.

Recrutement des candidats :

- Sur dossier de candidature,
- Journées de Pré-positionnement (test écrit, entretien de motivation et pratique équestre),
- Clôture des inscriptions : 15 jours avant le début de la formation.

Contenu de formation pour un parcours complet :

Module 1 (240 h) Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres.

Module 2 (100 h) Maîtrise des techniques équestres.

Module 3 (80 h) Soins et entretien des équidés et des infrastructures.

Module 4 (70 h) Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire.

Modalités et rythme de la formation :

- Formation en alternance, sur 10 mois, à partir de Septembre, pour un volume de 490 heures de formation sur un parcours complet.
- Parcours individualisé de formation (PIF) en fonction des besoins et/ou des dispenses de formation.

Coût de la formation :

Il dépend de chaque positionnement individuel, des allègements ou renforcements nécessaires.

- Coût horaire de formation : 10,50 €/heure.
- Frais de pension ou demi-pension à la charge des candidats (voir auprès du CFA).
- Soutien des OPCOS (prise en charge déjà déduite 6€/nuit et de 3€/repas).
- Adhésion à l'association : 100€/an.

Financement de la formation :

En apprentissage, le financement de la formation est pris en charge par l'OPCO de référence, le candidat possède un statut de salarié et bénéficie d'une rémunération.

En formation continue, le financement de la formation et le statut du candidat dépendent de chaque profil: *Financement Personnel, Contrat de Professionnalisation, Financement*

Les outils de suivi de l'alternance :

- Réunion tuteurs en début de formation
- Visites en entreprise d'alternance
- Livret de compétence
- Contacts réguliers des tuteurs par mail et téléphone

Modalités pédagogiques :

- Formation théorique assurée en salle de formation équipée pour assurer les besoins de formation (tableau, vidéoprojecteur,...)
- Contenus des temps de formation mis à disposition sur la plateforme informatique interne à l'établissement.
- Pratique du perfectionnement équestre et de la pédagogie appliquée sur le plateau technique des Ecuries de Crossey, un centre équestre disposant d'une cavalerie adaptée à la pratique pédagogique et au perfectionnement équestre, d'aires de travail adaptées à une pratique sportive (carrières et manège, terrain de cross) et d'une salle chauffée et aménagée pour des temps de formation théorique.
- Large panel de cavaliers « cobayes » pour les temps de formation de pédagogie appliquée avec les élèves des autres formations de la MFR.
- Accès à l'espace de restauration collective de la MFR.
- Possibilité de logement à l'internat.

Formateurs :

Les formateurs et intervenants sont sous la responsabilité de la MFR, ce sont soit des permanents, soit des professionnels choisis pour leur expertise dans un domaine de compétence donné.

Contact coordinatrice de formation:

cecile.depinois@mfr.asso.fr

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
— Formation par alternance —

